Jean B^te^ Joseph Claverie

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1755

Né à Monrabeau (Lot et Garonne) , le 18 Mai 1737

Mort à " " , le 24 X^bre^ 1811

Député à la Convention et aux Anciens

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

MM. 614 , **page** 80 , **N°** 417

Le confrère Jean Baptiste Claverie, laïc

Né à Moncrabeau, diocèse de Condom, 18 ans

Fils de Jean Baptiste Claverie, Bourgeois, et de Marie Anne Maflac

Humanités et philosophie au collège de Condom

Entré à Paris le , vêtu le 14 Novembre 1755

Pension : sans pension

MM. 612 , page , N° 1628 de ma copie

Le Confrère Jean Bte Claverie, laïc

Né à Moncrabeau (Lot et Garonne) dioc. Condom, 18 ans

Fils de J. Bte Claverie, bourgeois et Marie Anne ~~Mallac~~ Mablac

Humanités et philosophie à Condom

Entré à Paris le , vêtu le 14 Nov. 1755

Pension aucune, mais entretien Sorti

Le Confrère Jean Bte Claverie
Joseph

M.M. 607, 9e catalogue, N° 393 =

Jean Bte Claverie, de Condom, entré à Paris en 1755

MM 617 P 93 N 4292 =
Le confrère Jean Bte Claverie, laïc
né à Moncrabeau (Lot et Garonne) dioc. Condom, 18 ans
fils de Jean Bte Claverie, bourgeois et Marie Anne Mablac

humanités et philos. à Condom   pas de pension, mais entretien

entré à Paris le 4   reçu le 14 Nov. 1755

cf Niort 1761

Robinet = Dict. de la Révolution, t. I. p. 420 =

Jean Bte Joseph Claverye, haut juré et législateur, né à Moncrabeau (Lot et Garonne) le 18 mai 1737 de Jean Claverye noble et procureur et de Marie Mablac

mort à Moncrabeau le 24 X 1811.

Il était haut juré de son département, quand il fut élu le 5 sept. 1792 membre de la Convention. Il siégea parmi les modérés et dans le procès du roi vota pour la réclusion jusqu'à la paix. »

Nombreuses différences entre les deux

Le 24 Vendémiaire an IV, il fut réélu par le même département au conseil des Anciens.

Robert et Cougny : Dict. des parlementaires français, Paris, Bourloton, 1889, t. II, p. 124 =

Non

Joseph Claverie, membre de la Convention et député au conseil des Anciens, né à Pau (Bses Pyrénées) le 5 oct. 1747, mort à Pau le 22 X 1840, était professeur agrégé et haut juré du département de Lot et Garonne, lorsqu'il fut élu le 5 septembre 1792 membre de la Convention, le 4me sur 9 par 299 voix sur 550 votants. Il siégea parmi les modérés et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 2e appel nominal (sanction du peuple) : « Comme je veux écarter la guerre civile et la royauté, je dis : oui. » Au 3e appel nominal, il dit : « Je ne connais pas d'autre loi d'après laquelle je puisse prononcer sur le sort de Louis que la Constitution. La Constitution ne prononce pas la mort ; elle prononce seulement l'abdication ou la déchéance. Je n'irai pas au-delà de la loi ; je ne voterai pas pour la mort : je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. »

Membre de la commission nommée pour examiner la conduite de Joseph Lebon, il se prononça pour la culpabilité. Le 26 ventôse an II il fut nommé président de l'administration d'Orthez et le 24 vendémiaire an IV fut élu député de Lot et Garonne au conseil des Anciens par 146 voix. Juge au tribunal des Basses Pyrénées (16 brumaire an IV), il devint président de l'administration centrale du département (15 prairial an VII) et, s'étant montré favorable au coup d'état de

brumaire, il fut promu, 6 prairial an VIII, à la présidence de la cour d'appel de Pau. Le 3 floréal suivant, il passa conseiller de préfecture du département et fut nommé, le 25 prairial an XII, membre de la légion d'honneur. La présidence de la cour impériale de Pau lui fut rendue le 14 juillet 1811. Il fut retraité de ces fonctions le 7 mai 1816.